



Spécial placements

Fonds à formule

Par Laurence Delain, mis à jour le 30/04/2008 13:09 - publié le 30/04/2008

Garantissez votre capital

«Profitez de la Bourse en toute sécurité!» Sur le papier, les fonds à formule - c'est-à-dire les fonds à capital garanti ou protégé - ont toutes les raisons de vous séduire. Vendus comme des placements de type «ceinture et bretelles», ces fonds fonctionnent tous, peu ou prou, de la même façon.

Accessibles à partir de quelques centaines d'euros, ils peuvent être souscrits de façon indépendante (leurs plus-values seront alors taxées à 29% si le seuil de cession de 25 000 A est franchi) ou logés dans l'enveloppe fiscale d'un plan d'épargne en actions ou d'un contrat d'assurance-vie.

Commercialisés durant quelques semaines et moyennant des frais non négligeables, ils vous promettent de récupérer, au-delà d'une certaine durée (de deux à huit ans selon les cas), votre mise de départ (moins les frais) majorée d'une performance boursière. Attention, les conditions énoncées ne valent que si vous respectez l'échéance du fonds. Sinon, la garantie du capital ne jouera plus et vous devrez, dans nombre de cas, acquitter des pénalités (jusqu'à 4% du montant épargné parfois).

Contrairement à ce que prétendent les réseaux qui les vendent, les fonds à formule ne sont pas tout à fait des sicav ou des fonds communs de placement comme les autres. Ils appartiennent à la famille des produits structurés et reposent sur des modes de gestion complexes. Afin de garantir le capital à échéance, l'essentiel de votre mise de départ est bloqué sur des instruments de taux et fait l'objet de prise d'options à terme. Seule une petite partie du placement est gérée activement afin d'atteindre la performance promise par le fonds, dont la formulation dépend des conditions de marché. En règle générale, plus la volatilité est importante, plus les taux d'intérêt sont faibles, plus le produit se complique et plus la promesse de performance se charge de conditions pour se réaliser. Au risque parfois de faire beaucoup de déçus.

Ce fut le cas récemment pour les souscripteurs de la série de fonds Doubl'ô Monde proposés par les Caisses d'épargne. Persuadés d'avoir souscrit un produit qui «au pire» leur permettrait de doubler leur capital, ils se sont retrouvés au bout de six ans avec leur mise initiale (moins les frais) majorée d'à peine... 2%. On avait simplement omis d'insister sur le fait que, pour se réaliser, la promesse supposait qu'aucune des actions du panier de référence du montage ne baisse de plus de 40%. Manque de chance, c'est précisément ce qui advint...